

Assainissement - Programme de travaux complémentaires et demande de subventions

M. l'Adjoint LIME, Rapporteur : Par délibération en date du 3 avril 2008, le Conseil Municipal a adopté le programme de travaux 2008 en matière d'assainissement.

La présente délibération complète ce programme pour deux opérations dont les marchés de travaux doivent être lancés fin 2008 ou début 2009.

1. Renforcement de réseau rue du Chasnot
2. Extension de réseau Chemin des Prés de Vaux.

1 - Renforcement de réseau rue du Chasnot (dépollution par temps de pluie)

Les études de modélisation du réseau d'assainissement ont montré que la canalisation existante située rue du Chasnot, entre la rue Nicolas Bruand et la rue de la Viotte, présente un tronçon pénalisant en terme de pente (pente faible) provoquant un ralentissement de la vitesse d'écoulement et une mise en charge du réseau.

Cette mise en charge est en partie responsable des débordements observés sous le pont Nicolas Bruand, provoquant des inondations importantes de la chaussée.

Il est donc nécessaire de renforcer le collecteur existant. La solution technique retenue consiste à doubler ce collecteur par une nouvelle canalisation (Ø500 et Ø600) avec une pente plus importante.

Cette opération s'inscrit dans le programme de dépollution par temps de pluie (construction de bassins de stockage, renforcements de réseaux), visant à diminuer les rejets d'eaux usées dans le milieu naturel. Son efficacité n'est mesurable qu'en considérant l'ensemble des équipements à construire sur la totalité du réseau : il est donc important de préciser que les débordements sous le pont Nicolas Bruand ne seront pas résolus uniquement grâce à cette opération.

L'estimation financière de cette opération est de 300 000 € HT. La dépense sera imputée au chapitre 23.2315.98005.30300 du budget Assainissement.

2 - Extension de réseau Chemin des Prés de Vaux (suppression de rejets directs au Doubs)

Le service propreté de la Direction Voirie et Déplacements doit s'installer dans des nouveaux locaux (ancien établissement SUPERFOS) Chemin des Prés de Vaux. Il est nécessaire de raccorder ces locaux au réseau d'assainissement, et de réaliser dans le même temps une extension de réseau permettant de raccorder plusieurs bâtiments industriels et environ 30 habitations individuelles (suppression de rejets directs au Doubs).

Ces travaux comprennent la réalisation d'un poste de refoulement permettant de renvoyer les effluents sur la tête de réseaux existante au droit de la Cité de Prés de Vaux, ainsi que la création d'environ 900 m de canalisation gravitaire permettant de raccorder les habitations au poste de refoulement.

Dans le cadre de ces travaux d'assainissement, la conduite d'eau qui a nécessité plusieurs interventions de réparation dans les dernières années, sera renouvelée.

Le montant des travaux d'assainissement est estimé à 500 000 € HT, dépense imputée au chapitre 23.2315.6025.30300 du budget Assainissement.

Le montant des travaux d'eau est estimé à 250 000 € HT, dépense imputée au chapitre 21.21531.9003.36100 du budget Eau.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver ce programme de travaux complémentaires,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les marchés et factures à intervenir, après mise en concurrence,
- solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau, soit une subvention et / ou une avance à définir dans le cadre d'une convention.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 18 novembre 2008.